



Rapport annuel de la mairesse – Exercice financier 2025 Municipalité de Sainte-Louise

Citoyennes, citoyens,

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*, la Municipalité de Sainte-Louise présente les faits saillants de son rapport financier ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2025.

Ce rapport permet de présenter, en toute transparence, la situation financière de la Municipalité ainsi que les principales réalisations qui ont marqué l'année 2025. Il témoigne également du travail accompli par le conseil municipal, l'administration et l'ensemble des employés municipaux afin d'assurer des services de qualité et de poursuivre le développement de notre communauté.

États financiers au 31 décembre 2025

Les états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2025 ont été déposés et adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal le 7 juillet 2026.

Après la prise en compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales, la Municipalité présente un excédent de fonctionnement total de **600 520.38\$**.

Les principaux résultats financiers se résument comme suit :

Exercice 2025

Revenus	1 689 559.50\$
Dépenses	1 703 181.46\$
Conciliation à des fins fiscales	124 733.16\$
Excédent de fonctionnement	111 111.20\$

L'auditeur indépendant confirme que les états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Municipalité conformément aux normes comptables applicables aux organismes municipaux.

Principales réalisations de l'année 2025

Tout au long de l'année, plusieurs dossiers ont mobilisé le conseil municipal, les employés, les comités et les nombreux bénévoles qui contribuent au dynamisme de Sainte-Louise.

Conseil municipal

L'année 2025 a été marquée par les élections municipales générales tenues en novembre, marquant le début d'un nouveau mandat de quatre ans pour le conseil municipal de Sainte-Louise.

À l'issue du scrutin, un nouveau conseil municipal a été formé afin de représenter les citoyens et de poursuivre le développement de notre communauté. Cette nouvelle équipe s'est rapidement mise au travail afin d'assurer une transition efficace, de prendre connaissance des dossiers en cours et d'établir les priorités qui guideront les prochaines années.

Les premiers mois ont également permis de jeter les bases de plusieurs projets qui prendront forme au cours des prochaines années, tant en matière d'infrastructures, de développement communautaire et loisirs et d'amélioration des services aux citoyens.

Composition du conseil municipal 2025-2029

À la suite des élections municipales générales du 2 novembre 2025, les citoyennes et citoyens de Sainte-Louise ont confié un mandat de quatre ans au conseil municipal suivant :

- **Mairesse :** Véronique Brillant (élue avec 51,68 % des voix)
- **Siège no 1 :** Bruno Jean (élu sans opposition)
- **Siège no 2 :** Mireille Forget (élue avec 54,27 % des voix)
- **Siège no 3 :** Jenny Dufour (élue sans opposition)
- **Siège no 4 :** Marc-André Dufour (élu sans opposition)
- **Siège no 5 :** Patrick Hamel (élu sans opposition)
- **Siège no 6 :** Alain Bois (élu sans opposition)

Cette équipe représente un heureux mélange d'expérience et de nouvelles perspectives. Dès son entrée en fonction, le conseil municipal s'est engagé à travailler dans un esprit de collaboration, de transparence et de proximité avec les citoyens, afin de répondre aux besoins de la population et de poursuivre le développement harmonieux de Sainte-Louise.

Administration municipale

- Poursuite de l'amélioration des services administratifs;
- Optimisation des processus internes;
- Accompagnement des citoyens dans plusieurs dossiers municipaux.

Travaux publics

- Réalisation de travaux de voirie et d'entretien du réseau routier;
- Interventions sur les infrastructures municipales;
- Travaux d'entretien du réseau d'aqueduc et des équipements municipaux;
- Préparation de projets majeurs qui seront réalisés au cours des prochaines années.

Loisirs, vie communautaire et développement

- Soutien aux organismes locaux;
- Réalisation d'activités rassembleuses pour les familles;
- Appui aux initiatives citoyennes;
- Maintien des installations récréatives et communautaires;
- Développement de nouveaux projets destinés à améliorer la qualité de vie des citoyens.

Sécurité civile et environnement

- Poursuite des actions visant l'entretien des infrastructures;
- Collaboration avec les différents partenaires municipaux et régionaux;
- Mise à jour de différents dossiers liés à la sécurité et à la planification municipale.

Rémunération des élus

Conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux, la rémunération annuelle des élus pour l'année 2025 est la suivante :

Fonction	Rémunération	Allocation de dépenses
Maire(esse)	7 083.52\$	3 541.76\$
Conseiller(ère)	2 361.76\$	1 180.88\$

Rôle d'évaluation foncière

Le rôle d'évaluation foncière préparé par la MRC de L'Islet demeure l'assise de la taxation municipale. Les citoyens peuvent consulter leur fiche d'évaluation auprès de la Municipalité ou sur le site Internet de la MRC.

Conclusion

L'année 2025 aura marqué une importante transition pour Sainte-Louise avec l'arrivée d'un nouveau conseil municipal. Dès le début du mandat, nous avons entrepris un travail rigoureux afin d'assurer une saine gestion des finances publiques, tout en poursuivant les projets nécessaires au développement de notre municipalité.

Même si plusieurs dossiers se poursuivront au cours des prochaines années, les bases ont été mises en place afin de permettre à Sainte-Louise de continuer d'offrir des services de qualité à sa population et de préparer l'avenir avec confiance.

Je tiens à remercier sincèrement les membres du conseil municipal, l'ensemble des employés, nos bénévoles ainsi que tous les organismes qui contribuent quotidiennement au dynamisme de notre milieu. Leur engagement est essentiel au succès de notre municipalité.

Véronique Brillant
Mairesse de Sainte-Louise